7me ANNÉE N° 354 PARAIT LE SAMEDI 7 Novembre 1891.

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

Mac-Adaras
ET SA FORTUNE

Monsieur Mac Adaras nous invite, pour renseignements, à passer au Ministère des affaires étrangères, où, affirme-t-il l'on n'ignore pas l'importance et l'origine de sa fortune et des propriétés qu'il possède.

Que Monsieur Mac Adaras nous pardonne, mais, lors de la petite enquête que nous avons faite sur ce personnage bientôt légendaire, nous avons pris la liberté grande, de nous adresser à ce Ministère et non seulement on ne nous a donné aucune référence à Berlin ou a Londres, mais on nous a même répondu qu'on **ignorait absolument la situation financière de Monsieur Mac-Adaras.**

Du reste, quel que soit l'état de caisse de ce député qui ne paye que par chèques, cela nous importe peu.

Ce qui nous importe davantage c'est de savoir si ses papiers sont en règle. Nous lui avons demandé un **extrait officiel** *de ses états de services :*

Il n'a rien répondu.

Il ne produira rien ..... et pour cause !

Dans quelques jours nous pourrons édifier complètement nos lecteurs à ce sujet.

PAS DE DISSOLUTION

L'idée d'une dissolution anticipée de la Chambre des Députés a été mise en avant par un des membres influents de la majorité : la motion emprunte au nom de son hauteur une réelle importance, mais c'est tout ce qu'on en peut dire et les arguments dont on l'appuie ne sauraient prévaloir contre les objections quelle soulève.

M. Arène s'inquiète du retour offensif de M. Clemenceau ; il appréhende de voir les coalitions se renouer entre la Droite et l'Extrême-Gauche et le ministère à la merçi d'un caprice de l'opposition.

Ce sont là des préoccupations bien naturelles, mais avant de songer à appliquer un remède qui pourrait être pire que le mal, encore faudrait-il être bien certain que le mal existe.

Nous ne voyons pas que le discours de M. Clémenceau constitue une déclaration de guerre et qu'une divergence occasionnelle puisse être interprêtée comme une rupture définitive.

M. Clémenceau et ses amis reprochent au gouvernement de ne pas soutenir assez énergiquement devant le Sénat les réformes Sociales votées par la Chambre. Ce reproche est absolument contraire à la vérité

Le Cabinet a soutenu la loi Bovier-Lapiere au Luxembourg comme au Palais Bourbon.

En ce qui concerne la règlementation du travail des femmes, le parti Républicain est tellement divisé sur cette question que le gouvernement avait parfaitement le droit de s'en rapporter aux décisions du Parlement.

D'ailleurs qu'est celà si l'on met en regard les réformes sur lesquelles les républicains de toutes nuances sont d'accord et, pour ne citer que les trois à l'ordre du jour : le dégrèvement des transports de grande vitesse, la réduction des frais de justice et la réforme des boissons ? Il faudrait avoir l'esprit bien exigeant ou une politique électorale bien étroite pour ne pas voir que jamais chambre et gouvernement n'ont été animés à un égal degré du sincère désir d'apporter plus de justice et de libéralisme dans nos lois.

Que les Socialistes revolutionnaires, partisans de la lutte des classes, soient mécontents d'un pareil gouvernement et d'une pareille majorité, nous le comprenons sans peine. M. Clémenceau ne songe certainement pas à se mettre à la tête d'un pareil parti. Pourquoi, dès lors romprait-il avec la majorité dont il a fait partie jusqu'ici.

Tout lui commande de rester dans la maison où ses amis et lui même seraient peut-être plus vite remplacés qu'ils ne le voudraient par des gens plus disciplinés et moins exigeants.

Assurément nous ne désirons pas ce déplacement de l'axe de la majorité, nous croyons qu'il ne serait point favorable à la démocratie, mais s'il venait à se produire, les radicaux Socialistes y perdraient plus que les républicains progressistes et ils en auraient toute la responsabilité.

Ces vérités sont tellement évidentes qu'elles s'imposent à l'attention de tous avec leur moralité et leurs conséquences aussi pensons-nous que pour ramener l'Extrême-Gauche à la sagesse, il n'est point nécessaire de recourir à la dissolution il n'est besoin que d'un peu de réflexion.

DERNIÈRE HEURE
LA SANTE DU PAPE

La santé du Pape inspire toujours de sérieuses inquiétudes à son entourage.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Duel L. Chauvin et P. d'H.

A la suite de polémiques parues dans *Sisteron-Journal*, sous le pseudonyme **un paysan**, M. Léon Chauvin, directeur de l'*Union Sisteronnaise*, a adressé ses témoins, MM. Latapie, chef de la musique municipale et M. Ferdinand Rougier, rédacteur correspondant du *Petit Marseillais*, à Monsieur P. d'H. auteur des dits articles. Ce dernier a immédiatement constitué pour ses témoins, MM. H. Pellegrin fils, ex sous-officier au 96e de ligne et Augustin Turin, directeur du *Sisteron-Journal*.

Une rencontre ayant été jugée inévitable, les témoins de M. P. d'H. ont reconnu à M. Chauvin la qualité d'offensé et lui ont laissé le choix des armes.

D'un commun accord les conditions du combat ont été réglées de la manière suivante :

Une balle à vingt mètres et au commandement sera échangée. La rencontre aura lieu demain deux novembre aux environs de Sisteron.

Pour M. L. Chauvin.
E. LATAPIE.
FERDINAND ROUGIER.

Pour M. P. d'H.
Aug. TURIN.
H. PELLEGRIN, Fils.

***

Ce jourd'hui, deux novembre 1891, à 8 heures du matin, conformement au procès-verbal réglant les conditions du combat, les soussignés témoins constitués par MM. Léon Chauvin et P. d'H. accompagnés de leurs clients se sont rendus au quartier de Castagni.

Après avoir mesuré les distances et essayé les armes, il a été reconnu d'un commun accord que ces armes ne présentaient pas toutes les garanties de solidité et de précision désirables, que d'un autre, côté par suite de circonstances indépendantes de de sa volonté, le docteur s'étant excusé au dernier moment, il y avait lieu de surseoir à la rencontre et de la fixer à une date ultérieure.

Pour M. L. Chauvin,
FERDINAND ROUGIER.
E. LATAPIE.

Pour M. P. d'H.
Aug. TURIN.
H. PELLEGRIN, Fils

© VILLE DE SISTERON

Comme suite aux deux procès-verbaux précédents, la rencontre a eu lieu aujourd'hui mercredi, quatre novembre, à 8 heures 55 du matin, sur le territoire de la commune de Valernes, quartier de Bagnole.

Aucun des combattants n'a été touché

Les parties étaient assistées des docteurs Civatte et Ludovic Robert.

Pour M. L. Chauvin,
FERDINAND ROUGIER.
E. LATAPIE.

Pour M. P. d'H.
Aug. TURIN.
H. PELLEGRIN, Fils.

Monsieur le Rédacteur,

Après les évènements qui viennent de se passer, ma collaboration au *Sisteron-Journal* cesse, je crois, d'avoir la même raison d'être. Je la suspends donc momentanément.

En écrivant sous le pseudonyme du *paysan*, je m'étais inspiré, vous le savez, d'une phrase parue dans le *Sisteron Républicain*, du 18 juillet 1889, sous la signature de M. Mac-Adaras, phrase dont voici le texte : « Je déclare une fois pour toutes, que si la campagne d'insinuations ridicules et de diffamation odieuse menée contre moi continue, je rendrai personnellement responsable les patrons de ces agents sans aveu. »

C'est parce que je suis partisan de ce principe que j'ai écrit dans votre journal, me faisant le porte-parole des agriculteurs et en dehors de toute politique, quoi qu'on veuille dire. Et c'est ce que je poursuivrai jusqu'au bout, dans le cas où l'on m'y forcerait.

Mais pour le moment, la question me paraît assez nettement posée pour qu'on se dise si l'on veut : « *Le paysan* est fort méchant, quand on l'attaque il se défend.

Veuillez agréer, etc.

Un Paysan.

Alcazar. — Demain dimanche, de 9 heures du soir à 2 heures du matin, aura lieu, dans cet établissement, le deuxième grand bal public de la saison. Le succès qu'a eu le premier fait bien augurer des suivants.

Variétés Sisteronnaises. — Débuts satisfaisants de Mademoiselle Jeanne Guittard, romancière. Physique agréable, voix idem, toilettes somptueuses, tel est le signalement de la nouvelle pensionnaire de M. Thome. Dernières soirées de Mademoiselle Lucie Delamarre dont l'engagement va prendre fin. Prochainement nouveaux débuts

ETAT CIVIL

Du 30 Octobre au 6 Novembre 1891.

NAISSANCES

Blanchard Ernest-Jean-Marie.

PUBLICATION DE MARIAGES

Entre M. Chastel François-Daniel-Benoit, boulanger, et Allemand Louise-Marthe.

DÉCÉS

Figuière Jacques-Lazare, cultivateur, 67 ans.

Andine Ferdinant-Appolon-Louis, 8 mois.

Bayol Ferdinand-Georges-Jules, 15 mois.

MARCHE D'AIX

du 29 Octobre 1891

Bœufs	1 55	à	» »»
Moutons du pays	1 80	à	1 83
Moutons africains	» »»	à	» »»
Rèserve —	1 65	à	1 75
Moutons de Gap	1 72	à	1 75
Moutons de Barcelonette	» »»	à	» »»
Moutons de Sisteron	» »»	à	» »»

Thèze. — Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Je suis heureux de vous annoncer que notre Cercle Republicain vient de secouer le joug macadariste qui l'enserrait depuis les élections ; la commission était composée d'hommes à la dévotion du Monsieur que vous avez entrepris de faire connaître, sous son vrai jour, aux électeurs de notre arrondissement.

Dans notre dernière réunion, nous nous sommes débarrassés de ces hommes. Par une écrasante majorité, nous avons nommé le citoyen Arnaud, président, et le citoyen Arthaud, vice-président.

Les disciples de Mac-Adaras, de plus en plus rares, ont été étourdis du coup, et n'en reviennent pas.

Ils sentent bien qu'aux élections prochaines cet exemple sera suivi, non seulement par les électeurs de notre commune, mais encore par tous ceux de l'arrondissement.

Ce sera la fin de nos discordes locales et la chute certaine de l'étranger.

Nous regarderon a deux fois, avant de nous y laisser reprendre.

Veuillez agréer, etc.

Un Sociétaire.

Un mot de la fin.

En cour d'assisses :

Le président au témoin :

— Vous avez vu l'accusé quand il a tiré les coups de revolver ?

Le témoin :

— Oui, je l'ai vu.

— A quelle distance vous trouviez-vous de lui ?

— Quant il a tiré le premier coup, j'étais à cinq pas de lui.

— Et lorsqu'il a tiré le second coup ?

— Au second coup il pouvait bien y avoir cinq cents mètres.

BONNE OCCASION. En vente à la la librairie Astier Fils, **30 romans** presque neufs, des auteurs les plus en vogue, tels que : E. Gaboriau, A. Dumas fils, etc., etc., du prix de 3 fr 50. Vendus à **0 fr. 60** le volume.

« Sisteron-Journal » à Marseille

Chez M. GAUCHON

Kiosque de l'Alcazar, Cours Belzunce

DRAGUIGNAN

Société d'agriculture de commerce et d'industrie du Var. — Les Compagnies de chemins de fer de P.-L.-M. et Sud de la France, ont accordé sur la demande du président de la société d'agriculture de Draguignan, une réduction de 50 o|o sur le prix de leur tarif général, aux vignerons qui emprunteront leur réseau pour prendre part au concours de taille de la vigne, qui aura lieu à Draguignan le 14 novembre prochain.

Pour bénéficier de cette faveur, les concurents devront se faire inscrire au secrétariat de la Société le 30 octobre, dernier délai et indiquer leur gare de départ.

Journal *LE BAVARD*

En vente le samedi à Sisteron

chez M. Allemand

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DE COMMERCE ET D'INSDUSTRIE DU VAR
A DRAGUIGNAN

CONCOURS
DE TAILLE DE LA VIGNE

Un concours de taille de la vigne aura lieu à Draguignan, le 14 novembre 1891, à 9 heures du matin au domaine de Saint-Hermentaire.

1· Sont admis à concourir les vignerons résidant dans les départements du Var, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault et de Vaucluse.

2· Aucun membre de la Société d'Agriculture, de commerce et d'insdustrie du Var ne pourra concourir ;

3· Les candidats devront adresser leur demande, *par lettre affranchie*, à M. le Secrétaire de la Société, avant le 31 octobre (terme de rigueur).

Prière d'écrire lisiblement les noms et adresse ;

4· A la demandê, devra étre joint un certificat sur papier libre, dûment légalisé du maire de la résidence du candidat constatant qu'il est français ;

5· Le concours consistera dans la taille d'éxécution et de rapidité ;

6· Il y aura divers prix ; un de 200 fr., un de 100 fr., un de 50 fr., quatre de 25 fr. et cinq de 10 fr., des diplômes accompagneront ces prix ;

7· Le Jury aura à distribuer en outre: une médaille d'argent et deux de bronze, accordées au nom du gouvernement de la République par M. le Ministre de l'Agriculture ;

8· Une médaille de vermeil grand module, deux d'argent grand module, et deux de bronze, ont été offertes par la Société des Agriculteurs de France, pour être décernées à des lauréats principaux par une commission composée de membres de cette société ;

9· Prix de la ville Draguignan.

La distribution des récompenses aura lieu le dimanche 15 Novembre.

BONNE OCCASION

A Vendre au prix de 39 Francs

Poèle Cuisinière

avec accessoires, ayant coûté

72 Francs

S'adresser au Bureau de Journal

Écho des Grandes Manœuvres

Ce sont de fiers lurons que les soldats français,
Parfumés au Congo des pieds jusqu'à la tête!
Grâce aux sucs généreux de cette ***savonnette***,
Ils sont forts et gaillards. agiles, beaux et fiers.

Colonel Von Régunen à Victor Vaissier.

Dépositaires : MM. Fray et Saunier, 35, rue Tupin, à Lyon.

ÉTUDE

de

Me VIEUX, huissier à Sisteron,

Basses-Alpes.

VENTE

AUX

Enchères Publiques

aprés

F A I L L I T E

A la requête de Monsieur Firmin GIRAUD, syndic, il sera procédé le 14 novembre prochain, à une heure de l'après-midi, rue de Provence, maison Turcan, à la vente aux Enchères Publiques de divers objets mobiliers tel que : tables, placards, chaises, poids, romaine, matériel de boulangerie, etc.

La vente sera faite au comptant avec 5 o|o en sus.

L'huissier chargé de la vente,

VIEUX.

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 4 Novembre 1891

La séance est trés agitée et malgré la résistance opposée aux efforts des baissiers, les cours accusent une nouvelle réaction sur la précédente clôture. Le 3 o|o ancien se traite à 94,97 ; le nouveau à 93,90 ; le 4 1|2 à 104,35.

Les fonds Russes sont surtout affectés par les livraisons de titres effectués par la Banque allemande, l'Orient recule à 62 1/8 ; le nouveau Russe reste aux environs de 77. Le Portuguais varie entre 34 3|4 et 33 3|8. L'Italien aprés avoir perdu le cours de 88, est offert à 87,75. L'extérieure est relativement bien tenue à 69 9/16.

Les Sociétés de crédit ne pouvaient manquer d'être infiueneeés par le désaroi général de la Bourse, Il ne s'agit toutefois que d'une depression accideutelle des cours dont les porteurs de titres n'ont pas à se préocuper et qui disparaitra d'elle-même avec les circonstances qui l'ont produite, La Banque de Paris se traite à 720, la Société Générale à 675. le crédit Mobilier à 235, et le crédit Fonciet à 1207.

Le Crédit Foncier de Tunisie reste en dehors des fluctuation du marché soutenu par les excellents résultats de ses opérations dans la règence

L'obligation des immeubles de France se cote 384.

Les actions des charbonnages d'Urikan s'échange à 270. Les travaux sont poussés avec la plus grande activité et des quantités considérable de charbon sont prêtes à être expédiées.

L'action des voies ferrées économiques est demandée à 520. La société a d'importantes participations dans différentes affaires qui lui assurent un chiffre annuel de bénéfices nets de 500.000 fr.

COMMUNE DE CLAMENSANE

PURGE
D'HYPOTHÈQUES

AVIS

Par actes administratifs, dûment enregistrés, reçus le 1er, le 16 juillet mil hui cent quatre-vingt-onze, le second, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, par M. Reynaud Léon, maire de la commune de Clamensane, à cet effet délégué, les sieurs Carlue François et Ayasse Madeleine, épouse Juran, propriétaire, demeurant à Clamensane, cèdent à la commune pour la construction du chemin d'Intérêt commun numéro 17, de Bellaffaire au Grand vallon, partie comprise entre le pont de Reynier et Clamensane, les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

Le sieur Carlue François déclare vendre à la commune, les terrains compris dans le tracé qui lui appartient et qui se composent comme suit : les parcelles 453, 453, 340 de la section A, quartier de La Clastre et du Coustet, formant une surface totale de 796 mètres 47 centimètres carrés, moyennant la somme de 891 fr. 33.

La nommée Ayasse Magdeleine, épouse Juran, déclare vendre à la commune les terrains compris dans le tracé, qui lui appartiennent, et qui

© VILLE DE SISTERON

se composent comme suit : les parcelles 431, 431, 346, 347 de la section B, quartier du Terrourius et de la Gineste, formant une surface totale de 747 mètres carrés, 54 centimètres moyennant la somme de 666 fr. 66.

Cette publication est faite en conformtté des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841 afin que les intéressés puissent dans la quinzaine, de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques, conventionnelles, judiciaires ou légales.

A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune, seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le moutant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait á Clamensane, le 4 novembre 1891.

Le Maire,
REYNAUD.

ETUDE
de
Me Maurice ESTAYS,
avoué licencié en droit
A SISTERON

VENTE

PAR

Expropriation Forcée.

Adjudication fixée à l'audience des Criées du Tribunal Civil de Sisteron du deux décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, jour de mercredi, á neuf heures du matin.

Il sera procédé le mercredi deux décembre prochain, à neuf heures du matin, au Palais de Justice de Sisteron et à l'audience des criées, à la vente aux Enchères Publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire des communes de Volonne et de l'Escale, arrondissement de Sisteron.

I

DESIGNATION
DES
IMMEUBLES
A VENDRE
ET LOTISSEMENT

1° — Immeubles situés dans la commune de **Volonne.**

PREMIER LOT

Une propriété labourable, située au quartier des Démesses, confrontant : du levant, la montagne ; du nord, Victor Drivoy ; du midi, veuve Berthe, et du couchant, le chemin de Sourribes, de la contenance d'environ soixante dix-neuf ares, quatre-vingt-huit centiares, numéros 385, 386 et 387 de la section A du plan.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

SECOND LOT

Une propriété arrosable et en nature de pré, située au quartier de Sainte-Catherine, confrontant : du levant, le chemin de Sainte-Catherine ; du nord, Paul ; du couchant, Michel, de la contenance d'environ quatre ares, quatre-vingt-quatorze centiares, numéro 1365 de la section B, du plan.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

TROISIÈME LOT

Une autre propriété arrosable, située au quartier de Sainte-Catherine, confrontant : du nord, chemin ; du levant, Aubert, et du couchant, Roux, de la contenance d'environ onze ares, quatre centieres, numéro 1358 de la section B du plan.

Mise à prix : Cinquante francs,
c. . . . . 50 francs.

QUATRIÈME LOT

Une propriété en nature de jardin et prairie, sur laquelle se trouve un corps de bâtiment ayant servi autrefois de tannerie, confrontant : du levant, chemin et canal d'arrosage ; du midi, Amenc et du couchant, Etienne ou soit les hoirs Chauvin. Cette propriété est située au quartier de la croix, numéros 25 et 35, section D du plan.

Mise à prix : Cent francs,
ci. . . . . 100 francs.

CINQUIÈME LOT

Une maison située à Volonne, au quartier de la Baume, se composant de cuisine, chambres et grenier, ayant sa principale porte d'entrée du côté du chemin de Volonne á l'Escale confrontant : du levant, la route et rue de l'Escale ; du nord, Jean-Baptiste Peytral, ayant un sol de quarante-quatre centiares, numéro 144 de la section E du plan.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

SIXIÈME LOT

Une autre maison ou soit un corps de bâtiment servant d'écurie et remise, situé à Volonne, au quartier de la Baume, se composant de écurie, remise avec petit jardin attenant, confrontant dans son ensemble : du levant et du midi Joanis ; du nord, le chemin de Saint-Antoine, et du couchant la rue de la Baume.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

*2. — Immeubles situés dans la commune de l'***Escale.**

PREMIER LOT

Une propriété arrosable complantée en arbres fruitiers, située au quartier de Champ Ferrié, confrontant : du levant, le grand canal d'arrosage ; du couchant et du nord, veuve Amayen et les hoirs Pellissier, du midi, Boyer. Cette propriété est coupée et traversée par le grand chemin de la plaine de l'Escale et porte la contenance de cinquante neuf ares trente centiares environ, numéros 226, 227, 246, 247, 259 de la section D du plan.

Mise à prix : Cent francs,
ci. . . . . 100 francs.

SECOND LOT

Une propriété cultivable, située au quartier de Serre, confrontant : du nord, Trabuc ; du midi François Léoni ; du couchant, chemin. Elle est traversée par le grand canal d'arrosage et la grande route. Elle est d'une contenance de quatre-vingt-seize ares, quatre-vingt-dix centiares environ, numéros 138 et 131 de la section D. du plan.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

TROISIÈME LOT

Une propriété, située au quartier de Crouès, confrontant : du nord, Marie Alfred ; et du midi, le vallon, de la contenance de onze ares, dix centiares environ, numéros 863 et 864 de la section A du plan.

Mise à prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

QUATRIÉME LOT

Une propriété en nature de vague et labour, située au quartier des Hauches, confrontant : du levant, Latil et du couchant, Adrien, de la contenance de deux ares, soixante-douze centiares environ, numéros 766 et 767 de la section B du plan.

Mise à prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

CINQUIÉME LOT

Un morceau de terrain boisé, au quartier de la Rouerie, section du Petit Rut, confrontant : les hoirs Reynier Montlaux, du côté du nord et au couchant les hoirs Imbert, de la contenance de quatre-vingt-sept ares, trente centiares, numéros 244 et 280 de la section A. du plan.

Mise à prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

SIXIÉME LOT

Une maison, sise dans l'enceinte du hameau de l'Hôte, ayant un sol de cinq ares, vingt-un centiares, se composant d'une cuisine, chambre, écurie et grenier à foin, confrontant : du levant, Boyer ; du couchant, Laurent ; du midi, Baille, numéro 165 de la section B. du plan.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

II

Qualités des Parties - Procédure

Ces immeubles appartiennent à dame Alix Richaud, veuve Garcin, sans profession, domiciliée et demeurant à Volonne.

Ils ont été saisis à la requête du sieur Louis Baille, boulanger, domicilié et demeurant à Volonne, ayant pour avoué, Me ESTAYS. Cette saisie a été pratiquée suivant procès-verbal de Etienne, huissier à Volonne, du 31 août 1891, enregistré et visé. Le procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le 9 septembre 1891 volume 39, numéro 23, après avoir été dénoncé à la dame Richaud, veuve Garcin, suivant exploit du même huissier, du 5 septembre 1891, enregistré.

La vente des immeubles ci-dessus désignés, aura lieu au jour indiqué d'après les clauses et conditions du Cahier des Charges, déposé au greffe du Tribunal Civil de Sisteron, oú chacun peut le consulter.

Il est donné avis que conformément à l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclusion.

L'avoué poursuivant,
ESTAYS.

Enregistré à Sisteron, le cinq novembre 1891. Folio 166, case 11. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris,

ALLEMAND.

LE TOUR DE NOS COLONIES
EN 366 JOURS

Tous nos lecteurs voudront lire et posséder les charmants ouvrages superbement illustrées dont l'**Universel Illustré** commence cette semaine la publication : **Le tour de nos Colonies en 366 jours**, par G. Bonnefont ; **Tartarin de Tarascon**, d'Alphonse Daudet ; **Les Chauffeurs**, par E. Lenôtre ; **La Justice**, délicieuse nouvelle du vicomte E. Melchior de Vogué, de l'Académie Française ; **Le Pérou**, par P. B.

Le **Supplément de Modes et de Musique** est également remarquable par la nouveauté et la beauté de ses illustrations.

Signalons encore une heureuse innovation. Tout lecteur du numéro de cette semaine aura la chance de gagner des prix de 400 fr., 200 fr., et 100 fr. en espèces.

Par suite d'une entente avec l'administration de l'Universel tous nos lecteurs ont droit **gratuitement** à un abonnement d'un mois. Il suffit d'en faire la demande à l'administration de l'**Universel Illustré, 15 rue d'Argenteuil, Paris.**

LAVAGE, NETTOYAGE

LESSIVE PHÉNIX

0f50c LE PAQUET 1 KILOG

VINS NATURELS
MAISON DE CONFIANCE
JEAN RULLAND
SISTERON

Petit vin Aramon.	25 fr.	l'hectolitre.
Supérieur...	30 fr.	—
Montagne...	35 fr.	—
Roussillon...	40 fr.	—
Rousillon Sup.	45 fr.	—
D'Espagne..	40 fr.	—
Alicante.....	45 fr.	—

GARANTI PUR RAISIN
ON PORTE A DOMICILE

...VATION DE L'EAU
des
...ources Souteraines
CHAUVIN JEAN
Hydroscope à Sisteron

A l'honneur de vous informer, qu'il se met à votre disposition pour la découverte des sources ; il est tellement sûr de sa méthode, qu'il se charge, non seulement de deviner l'eau, mais encore d'indiquer la profondeur exacte où elle se trouve.

Il se charge également des travaux que peuvent nécessiter les recherches.

Seulement, dans le cas où la propriété n'aurait aucune source, le propriétaire serait toujours obligé de payer à l'hydroscope, pour déplacement, 5 fr. par jour et les frais du voyage.

Les personnes qui ne seraient pas d'accord avec lui pour les fouilles, et qui voudraient les faire exécuter elles-mêmes, payeraient 15 francs pour chaque indication de l'eau, plus les 5 fr. par jour et les frais de voyage.

SUCCÈS GARANTI -- NOMBREUX CERTIFICATS

Adresser toute demande à M. CHAUVIN Jean, Fontinier à Sisteron, auberge de la Tête-Noire.

Les Inconvénients
DU BANDAGE

Celui qui est atteint de hernie connaît la gêne que fait éprouver un bandage ; néanmoins, en raison du danger qu'il y a à s'en passer, il endure l'appareil avec résignation !

N'est-ce pas rendre un immense service aux personnes herniées, que de leur faire, connaître comment on peut ne plus être gêné et guérir et devenir aussi alerte que si on n'avait jamais été blessé ? S'adresser à M. Solèmes-Rivière, membre de la Société de Médecine de France, au MANS (Sarthe).
— Envoyez 1 timbre de 15 centimes.

Toutes les maladies nerveuses et la plupart des maladies organiques, troubles ou malaises quels qu'il soient sont faciles à guérir par l'application des aimants vitalisés du prefesseur H. DURVILLE. Les douleurs vives cessent au bout de quelques instants, les accès ou les crises deviennent moins fréquents et moins violents et la guérison se fait, sans médicaments et sans modifier son régime et ses habitudes.

Nous engageons nos lecteurs à demander le curieux traité sur *l'application de l'aiment au traiment des maladies* qui est envoyée gratis par *l'Institut Magnétique* 23, rue Saint-Merri, à Paris.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

Approuvé par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI SEUL INOFFENSIF

2f50 GRAND FLACON — 3f50 TRÈS GRAND FLACON

LE SUBLIMIOR

Seul *Régénérateur anglais* ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

IL ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX et GUERIT LES PELLICULES

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par *une seule application tous les 15 jours.* — LE NIGER, 4 fr. 50. — Inoffensif.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS,

Entrepôt Général à PARIS : HARRIS, 13, Rue de Trévise.

Seule Maison de vente à Sisteron : JEAN ANTOINE, coiffeur aux Quatre-Coins.

SI vous voulez un beau

80 MÉDAILLES — PRIX D'HONNEUR

VEAU	(à chair très blanche)	bien	GRAS GROS LOURD
POULAIN		bien	FORT MUSCLÉ ROBUSTE
PORC		bien	GRAS GROS LOURD
AGNEAU		bien	GRAS GROS FORT

ACHETEZ pour leur ÉLEVAGE et l'ENGRAISSAGE la *très nourrissante* **CREMEINE** coûtant 6 fois moins cher et remplaçant avantageusement le lait maternel

La Créméine de ALFRED DUDOUY ✻✻✻ Agte cle des Agriculteurs de France, est fabriquée par ROQUES et Cie, au Mans

10,000 Attestations de Fermiers Eleveurs et Vétérinaires

LA CREMEINE permet de vendre le lait ou de l'utiliser en beurre et fromages. Augmente le lait des vaches. En vente chez les épiciers, droguistes et grainetiers.

Instruction, attestations et mode d'emploi envoyés gratis par les SEULS PROPRIÉTAIRES, Concsrs de l'Agence Centrale des Agriculteurs de France.

PRIX : Sac de 10 kilos d'essai pour faire 250 litres de CREMEINE contre mandat-poste — 25 kilos = 16 francs (mandat-poste) — 50 kil. : 31 fr. mandat-poste ; 100 kil. : 60 fr. — 8 francs adressés à **ROQUES & Cie** 75, RUE WAGRAM, 75 AU MANS (SARTHE) Gros et détail

---

ALAMBIC VALYN

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✻, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf, Paris*

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des **CHEVEUX** de Madame **S. A. ALLEN.**

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie, les fait pousser et enlève les pellicules. Prospectus franco sur demande. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Fab. : 26, Rue Etienne-Marcel (ci-devant 92, Bd Sébastopol) Paris

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

SAVON ANTISEPTIQUE AU **GOUDRON BORATÉ** Maladies de la peau, lassitudes, crevasses, engelures, etc. Fr 2 fr. 75 par poste. Pte mand. J. RIEUTAUD Aîné, Marseille

---

VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?

Employez comme moi

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

Du Docteur ROUSSET

DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK

Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889

3 grands Diplômes d'Honneur, Medailles Or et Argent.

AGENTS GÉNÉRAUX : **TAILHEFER & LABADIE**

43, RUE CROIX-DE-SEGUEY. — BORDEAUX

Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries.

Seul concessionnaire : M. C. Maurel, parfumeur à Sisteron

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ **2000 magnifiques gravures noires** représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de **200 patrons en grandeur naturelle** et au moins **400 dessins de broderie.** L'édition de luxe donne, outre ces éléments, **36 belles gravures coloriées** dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue

---

Manufacture des POMPES BROQUET ✻
121, Rue Oberkampf, PARIS

Bin vue de l'Incendie, récolte provisoire, soit pour vignes, arbres fruitiers et pays de pommes, la Maison BROQUET A mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes rotatives ou à pistons perfectionnées spéciales pour la transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc. etc. Elle a également en Magasins un grand assortissement d'Alambics VALYN, Indispensables à toutes distillations et Pelotes.

Demander l'envoi des PROSPECTUS ILLUSTRÉS qui sont adressés FRANCO

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

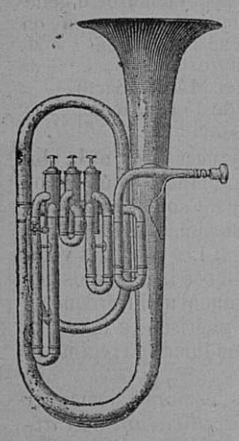

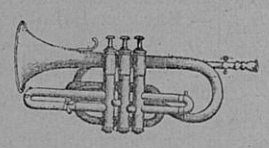

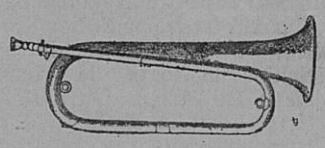

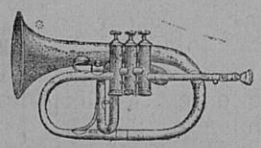

P. GATTERMANN

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

Succursale : 4, RUE d'AUBAGNE, 4.

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

PRIME DE NOTRE JOURNAL

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

CHAUD-BOUTEL

Les Célestins

0 fr. 30 LE LITRE — **Eau Minérale Naturelle de Vals** (*Ardèche*). *Contient un gramme et demi de bi-carbonate de soude (sel de Vichy).*

Eau de table hygiénique et agréable.

Ne trouble pas le vin. *Pétille dans le verre comme du Champagne.* **Facilite la digestion.** *Guérit et prévient les maladies du* **foie** *et de l'estomac.*

70 % de RABAIS

AMÉLIORE LE VIN ET L'ÉCONOMISE

PRIME *à nos abonnés et acheteurs au numéro*

15 fr. la Caisse de 50 Bouteilles

Port à part et en plus au moment de la livraison. Toutes les expéditions se font Vals (Ardèche), dans les 15 jours de demande, contre mandat-poste adressé l'administration de notre Journal.

AUTORISATION DE L'ETAT

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON